



12, impasse Mas - 31000 Toulouse
tél. 05.61.99.20.77 fax. 05.61.62.75.66 courrier@snpst.org

Communiqué de Presse

Suicides à France-Télécom

Toulouse, le 1^{er} octobre 2009

Dans ces moments dramatiques que traversent les salariés de France-Télécom, le SNPST tient à les assurer de sa solidarité et de sa sympathie. Il a observé une réserve jusqu'à ce jour par respect pour les personnes suicidées et leur famille.

Des évènements scandaleux récents nous contraignent à sortir de ce silence.

A la suite du suicide d'un salarié, ce lundi 28 septembre à Annecy, notre confrère médecin du travail dans cet établissement a sollicité l'intervention du Dr Brigitte FONT le BRET (psychiatre spécialisé dans la souffrance au travail) pour soutenir et aider les salariés de ce centre. Le Docteur FONT LE BRET s'est vu refuser l'accès aux salariés de France-Télécom par la Direction.

La Direction de France-Télécom est malheureusement coutumière du fait. On aurait pu s'attendre à un changement depuis les drames récents. Il n'en est rien!

Le SNPST tient à faire part de son indignation devant de tels comportements. Depuis plusieurs mois les professionnels de la santé au travail de France-Télécom voient leurs actions systématiquement entravées dès lors qu'elles ne sont pas conformes à la doctrine managériale de France-Télécom. Nous avons alerté Monsieur Didier LOMBARD dès décembre 2007 sur cette situation (lettre en pièce jointe). Les dirigeants de France-Télécom ont ignoré ces alertes et on ne peut que déplorer aujourd'hui les méfaits de tels agissements.

Les professionnels de la santé au travail ne peuvent plus exercer sereinement leur activité au sein de France-Télécom, leurs alertes ont été systématiquement ignorées et leur indépendance est régulièrement menacée. Plusieurs médecins du travail ont démissionné au cours des deux dernières années. Devant la gravité de tels faits et les conséquences sanitaires dramatiques sur la santé des salariés de France-Télécom nous en appelons aux pouvoirs publics.

Le SNPST demande la création d'une commission d'enquête parlementaire et qu'une enquête confiée à l'Inspection Générale des Affaires Sociales soit diligentée sans délai pour faire la lumière sur ces drames et que soient déterminées les responsabilités de ces entraves au bon fonctionnement du service de santé au travail de France-Télécom.

Contact Presse : Mireille CHEVALIER

☎ 06 70 24 76 53